



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 30 JANVIER 2025 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D11 - Charte d'engagements réciproques « Ville aidante Alzheimer »

**Date de convocation** : ..... 24 janvier 2025

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 3

Arthur AUGER à Cyril CHAPPET ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE

**Absents excusés** : ..... 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

**Absents** : ..... 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Mathilde MAINGUENAUD

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## D11 - Charte d'engagements réciproques « Ville aidante Alzheimer »

Rapporteur : Mme Jocelyne PELETTE

Créée en 1985 à l'initiative de familles de personnes malades et de professionnels du secteur sanitaire et social, l'association France Alzheimer est la seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.

Depuis ce jour, France Alzheimer œuvre pour la reconnaissance des besoins et la défense des droits des personnes malades et de leur famille. C'est un combat qu'elle mène donc depuis bientôt 40 ans.

En Charente-Maritime, l'association a été créée en 1993 et se décline en huit antennes dont celle de Saint-Jean-d'Angély qui compte sept bénévoles et une psychologue.

La municipalité soutient chaque année l'association par l'attribution d'une subvention de 300 €, la mise à disposition d'une salle du cap séniors et solidarité plusieurs fois par mois ainsi que par une collaboration régulière avec ce service municipal.

L'association propose sur Saint-Jean-d'Angély :

- un accueil, une écoute, de l'information, dans un bureau au CIAS ;
- un accompagnement psychologique individuel (5 rendez-vous offerts par an) ;
- une halte-relais une fois par mois, un temps de détente et de répit pour les malades et leurs proches aidants au local des Bénédictines ;
- un groupe de parole animé par la psychologue à l'intention des proches aidants, une fois par mois, au local des Bénédictines ;
- une formation des aidants de 14 heures à l'intention des proches aidants au local des Bénédictines.

La municipalité offre également à l'association la possibilité d'afficher sa communication au sein du local des Bénédictines, de la Maison du Vivre Ensemble et la parution d'un article dans le bulletin municipal renouvelable chaque année.

Aujourd'hui, l'association propose à la municipalité de signer la charte « Ville aidante Alzheimer ». Saint-Jean-d'Angély serait ainsi la première ville de la Charente-Maritime à officialiser sa volonté de favoriser l'inclusion et l'autonomie dans l'espace public, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

En signant cette Charte, la municipalité s'engage à soutenir les activités suivantes (parmi les 10 proposées) :

- garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la Ville (magazine municipal, panneaux informatifs...);
- mieux faire connaître l'association France Alzheimer et ses activités dédiées aux personnes malades, aux aidants, aux couples aidant/aidé ;
- favoriser la participation des personnes malades à des activités sportives et culturelles ;
- soutenir les actions inclusives développées par France Alzheimer (sport adapté, visites d'exposition ou de musée, cafés mémoire, actions de convivialité).

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'engagement auprès de l'association France Alzheimer ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à signer la charte d'engagements réciproques « Ville aidante Alzheimer ».

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.